



Dipartimento della Donna, del Bambino e del Neonato

UOC Ostetricia e UOC Ginecologia

Servizio Legge 194 - Consultorio Familiare Padiglione Bertarelli, via Pace 15

Segreteria: Tel. 02.55034906 fax 02.55034336

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE LA GROSSESSE (IVG)

Depuis 1978, en vertu de la loi 194, il est possible de demander l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans les 90 premiers jours de gestation pour des raisons de santé, familiales, sociales ou économiques.

L'intervention d'IVG se produit à l'intérieur des structures sanitaires publiques et est gratuite pour les femmes italiennes et non italiennes avec carte sanitaire valide.

Pour pouvoir accéder à l'interruption de grossesse, il est nécessaire que la demande soit certifiée et signée par un médecin qui effectue le conseil et la visite, et la femme doit contresigner l'attestation.

Étant donné les délais pour la réalisation de l'IVG, il est important que vous vous adressiez rapidement au Conseil pour avoir le temps de prendre votre décision.

Au Consultorio, vous pouvez également vous adresser si vous ne parvenez pas à prendre une décision consciente et il y a notre plus grande disponibilité à parler à votre partenaire, si vous le souhaitez.

En cas de demande d'IVG par des mineurs, l'accord des deux parents est nécessaire, ou du parent qui a l'autorité parentale exclusive.

Si vous avez déjà parlé à vos parents, vous pouvez vous rendre avec eux au Consultorium pour la visite et le certificat. Si vous ne pouvez pas ou ne voulez pas parler à vos parents l'équipe du conseil (assistante sociale, psychologue et gynécologue) préparera un rapport qui sera envoyé au Juge Tutela, qui doit donner son consentement à la place de tes parents. Rappelez-vous que dans toutes ces procédures, personne ne peut parler à vos parents à votre insu; Mais si vous êtes d'accord, l'équipe du conseil peut vous aider et vous aider dans votre entretien avec eux ou avec un seul des deux. Il est important pour vous de faire face à l'IVG avec le soutien d'au moins un parent, qui peut vous faire vous sentir moins seule et effrayée. Parler à l'équipe du conseil vous aidera à comprendre quel choix est le plus approprié pour votre santé psychique future.

Après 90 jours de gestation, une éventuelle interruption de grossesse peut se produire si le gynécologue estime que la demande résulte d'une grave atteinte à l'état de santé physique ou psychique de la femme. Pour accepter ou rejeter la demande de la femme, le gynécologue peut demander conseil à un psychologue ou un psychiatre.





Dipartimento della Donna, del Bambino e del Neonato
UOC Ostetricia e UOC Ginecologia

Servizio Legge 194 - Consultorio Familiare Padiglione Bertarelli, via Pace 15

Segreteria: Tel. 02.55034906 fax 02.55034336

METHODOLOGIE POUR L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

Les différentes méthodes d'interruption de grossesse vous seront présentées; c'est à vous de choisir la méthode qui vous semble préférable :

- o Avortement chirurgical sous anesthésie locale
- o Avortement chirurgical sous anesthésie générale
- o Avortement pharmacologique seulement jusqu'à la 9ème semaine du début de la dernière menstruation.

COMMENT SE DÉROULE L'INTERRUPTION DE GROSSESSE CHIRURGICALE?

L'avortement chirurgical est effectué à l'hôpital. Dès que vous arrivez dans le service, on vous donne un lit dans une chambre et on vous donne 2 comprimés d'un médicament de la famille des prostaglandines (misoprostol) à insérer dans le vagin pour préparer le col de l'utérus à l'opération.

Ce médicament peut parfois provoquer des contractions douloureuses de l'utérus et des saignements. Si cela arrive, vous pouvez demander un médicament anti-douleur. Après une attente variable entre 30 minutes et quelques heures, on vous emmène au bloc. L'intervention peut être effectuée sous anesthésie locale (par injection d'anesthésique local au niveau du col de l'utérus) ou sous anesthésie générale

Dans les deux cas, le gynécologue procède à la dilatation du col utérin, à l'introduction d'une canule à l'intérieur de l'utérus et à l'aspiration du sac gestationnel avec l'embryon. On vous administre toujours un antibiotique en intraveineuse avant l'opération et un antidouleur. Une échographie est effectuée dans notre hôpital pour vérifier l'avortement..

Les deux méthodes durent de 10 à 15 minutes. La décharge a lieu en début d'après-midi, généralement à 15 h 30.

Un dispositif intra-utérin ou sous-cutané peut être inséré après la chirurgie afin de réduire le risque de grossesses non désirées.





Dipartimento della Donna, del Bambino e del Neonato

UOC Ostetricia e UOC Ginecologia

Servizio Legge 194 - Consultorio Familiare Padiglione Bertarelli, via Pace 15

Segreteria: Tel. 02.55034906 fax 02.55034336

COMMENT SE DÉROULE L'INTERRUPTION DE GROSSESSE SELON LA MÉTHODE PHARMACOLOGIQUE?

On peut le faire avant la 9^{ème} semaine de grossesse, c'est-à-dire avant la 63^{ème} journée à partir du premier jour de la dernière menstruation.

L'avortement médicamenteux est provoqué par la prise de deux médicaments à 48 heures d'intervalle. Le premier médicament, la mifépristone, bloque l'activité de la progestérone et provoque un avortement interne

Après la prise, qui a lieu en consultation, il n'y a généralement pas de symptômes significatifs; seulement dans 3-4% des cas, vous pouvez avoir des pertes de sang, parfois abondante. 5% des patientes avortent avec ce seul médicament.

Le deuxième médicament, qui appartient à la famille des prostaglandines (4 comprimés de Misoprostol par voie sublinguale), est administré à l'hôpital à 48/72 heures d'intervalle. Il vous provoquera des contractions utérines douloureuses et une perte de sang, parfois abondante, avec éjection de caillots et tissus embryonnaires (sac gestationnel et embryon)

La douleur pendant l'avortement peut être intense, mais elle diminue après l'expulsion du matériel abortif. En association avec les comprimés de Misoprostol, vous recevrez toujours un analgésique par voie intraveineuse et en cas de douleur très élevée, vous pouvez demander l'ajout d'un autre analgésique.

Vous vous apercevrez que vous avortez, mais vous ne pourrez guère comprendre si vous avez expulsé l'embryon, qui à ces époques de grossesse mesure au maximum 2 cm. La perte de sang pourra continuer pendant plusieurs jours (il s'épuise généralement dans les 10 jours).

Le traitement pharmacologique complet par mifépristone associé à la prostaglandine dans 95% des cas est efficace pour interrompre la grossesse dans les 24 premières heures.

Dans l'après-midi, entre 13 h 30 et 15 h 00, une échographie avec sonde transvaginale sera effectuée pour vérifier l'avortement. Si l'échographie ne montre pas le résultat escompté,

Le gynécologue sera d'accord avec vous pour décider de procéder, dans les jours qui suivent une nouvelle prise de Misoprostol ou une petite intervention chirurgicale de grattage de la cavité utérine pour achever l'avortement.

Que se passe-t-il si vous décidez d'arrêter le médicament IVG?

Vous avez le droit d'interrompre le traitement à tout moment.

Si vous décidez d'interrompre le traitement après la mifépristone, aucune malformation fœtale et néonatale n'a été rapportée à ce jour par rapport à toute grossesse.

Si, en revanche, la grossesse devait se poursuivre après la prise du deuxième médicament, celui de la famille des prostaglandines, on note une augmentation des cas d'avortement tardif, de naissance prématurée et de malformations fœtales, certains ne pouvant être diagnostiqués qu'après la naissance du nouveau-né.

COMMENT RÉSERVER L'INTERRUPTION DE GROSSESSE VOLONTAIRE (IVG)





Dipartimento della Donna, del Bambino e del Neonato
UOC Ostetricia e UOC Ginecologia

Servizio Legge 194 - Consultorio Familiare Padiglione Bertarelli, via Pace 15

Segreteria: Tel. 02.55034906 fax 02.55034336

Pour avoir un rendez-vous pour IVG en peu de temps

1) si vous êtes déjà en possession du Certificat d'IVG et d'une Carte Médicale encore valide ou si vous êtes déjà en possession d'une STP valide vous devez téléphoner au 02-55034906 , du lundi au vendredi de 8h00 à 9h00 et de 14h00 à 14h30

2) Si vous n'avez pas de certificat d'IVG ou si vous venez d'un pays non membre de l'Union européenne sans permis de séjour, vous devez appeler le Consultorio 02-55034900 ou envoyer un e-mail à consultoriofamiliare@policlinico.mi.it

Que faire après l'interruption volontaire de grossesse ?

Avant de rentrer chez vous, vous recevrez une lettre de démission avec les instructions à respecter dans les jours suivants. Pour tout problème (fièvre, crampes abdominales, hémorragies sanguines abondantes), vous pouvez vous adresser aux urgences obstétricale-gynécologique à toute heure du jour et de la nuit.

En cas d'avortement pharmacologique, il vous sera programmé un contrôle en consultation, après environ 40 jours, auxquels vous devez absolument vous présenter, pour vérifier avec une échographie trans vaginale qu'il n'y a pas encore de résidu de matériel décidu-ovulaire

Nous vous conseillons dans tous les cas, même si vous avez fait un avortement chirurgical, de prendre rendez-vous en consultation ou chez votre gynécologue pour une visite de contrôle et pour discuter de contraception.

Au Consultorio, en plus du contrôle gynécologique, vous pourrez bénéficier de conseils sociaux ou psychologiques

COMMENT RÉSERVER UN RENDEZ-VOUS POUR L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE?

Le rendez-vous pour la pré-hospitalisation pour IVG aura lieu à la clinique Loi 194:

- entrez via Pace 9 - Milan,
- suivez les instructions pour le conseil familial,
- entrez par la porte menant à l'escalier à l'arrière de la clinique
- remplissez le formulaire avec vos antécédents de maladie infectieuse récents pour l'infection COVID-19
- attendez l'appel du répondeur 194

Documents à apporter le jour du rendez-vous:

- Certificat IVG contresigné par vous d'un gynécologue ou de votre médecin
- Photocopie de la pièce d'identité ou du passeport valide et du document original
- Photocopie de la carte Santé / STP / TEAM en cours de validité et du document original
- Photocopie éventuelle du groupe sanguin si vous l'avez.
- Documentation des examens médicaux antérieurs pour toute maladie dont vous souffrez





Dipartimento della Donna, del Bambino e del Neonato

UOC Ostetricia e UOC Ginecologia

Servizio Legge 194 - Consultorio Familiare Padiglione Bertarelli, via Pace 15

Segreteria: Tel. 02.55034906 fax 02.55034336

Que faire le jour du rendez-vous:

- deux heures avant le rendez-vous, vous pouvez prendre un petit-déjeuner léger
- si vous prenez des médicaments, vous pouvez les prendre régulièrement
- à votre arrivée au secrétariat, vous recevrez un dossier médical avec un numéro d'identification avec lequel vous serez ensuite appelé pour protéger votre vie privée
- vous aurez un entretien, une visite et une échographie avec sonde endovaginale avec le gynécologue
- vous signerez les consentements pour une intervention chirurgicale ou un avortement médicamenteux
- une infirmière vous appellera pour des échantillons de sang et des électrocardiogrammes

Si vous avez choisi l'avortement chirurgical:

- vous attendez la visite avec l'anesthésiste, qui sera entre 12h00 et 13h00
- à la fin de la visite vous devrez retourner au secrétariat pour fixer la date de l'intervention
- dans les jours suivants, nous vous appellerons pour convenir d'un rendez-vous à la clinique des tampons de Via Pace 9 entre 48 et 72 heures avant la chirurgie,
- le jour prévu, vous effectuerez le prélèvement nasopharyngé pour Covid-19.
- vers 14 heures, vous pouvez rentrer chez vous

Si vous avez choisi l'avortement pharmacologique:

- vous serez envoyé à la clinique de prélèvement près de l'entrée de via Pace pour effectuer le prélèvement nasopharyngé pour Covid-19
- vous attendez les résultats de l'hémogramme jusqu'à 12/13, vérifié par le gynécologue
- l'infirmière vous donnera le premier médicament à prendre par voie orale
- vous resterez sous observation pendant une heure
- vous serez informé de la date du rendez-vous à l'hôpital pour prendre le deuxième médicament
- vers 14h vous pouvez rentrer chez vous
- Si vous avez besoin d'un justificatif pour l'employeur, pensez à le demander au secrétariat 194, évidemment le motif de la visite ne sera pas indiqué, mais uniquement l'heure de votre séjour à la clinique.

